



DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE
COMMUNE DE SAINT NICOLAS DE LA GRAVE
PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2025

Le neuf avril deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Bernard BOUCHÉ, Maire.

Date de convocation : 27/03/2025

13 Présents : René BAGELET, Bernard BOUCHÉ, Nathalie CANAZILLES, Alain COURTAUD, Robert CORTESE, Didier DELBOULBES, Nadine DUPOUY, Monique FOURMONT, Serge GARDELLA, Olivier GOXE, Valérie MOMBET, Marina STUARDO ROJAS, Philippe USSEGLIO.

3 Pouvoirs : David BOURALY à Bernard BOUCHÉ
Laurence LAFON à Robert CORTESE
Valérie CONSEIL à Nadine DUPOUY

2 Absents : Jean-François ANTOINE, Yohann GUIRBAL

Serge GARDELLA a été désigné comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 avril 2025
2. Compte de gestion 2024
3. Compte administratif 2024 (dont Affectation des résultats 2024)
4. Budget primitif 2025 (dont vote des taux des taxes locales 2025)

Ajout à l'ordre du jour d'une délibération qui concerne le point mineur suivant :

5. Complexe sportif/terrain d'honneur : Attribution du marché

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 AVRIL 2025

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2. DEL2025_020 : COMPTE DE GESTION 2024

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur MARTINS Éric, Trésorier.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2024 pour le budget principal de la Commune, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

3. DEL2025_021 : COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Robert CORTESE, Adjoint au Maire, vote le Compte Administratif de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévu :	5 194 277,52
	Réalisé :	2 446 416,90
	Reste à réaliser :	2 587 304,35

Recettes	Prévu :	5 194 277,52
	Réalisé :	3 064 006,45
	Reste à réaliser :	771 392,84

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévu :	3 459 776,24
	Réalisé :	2 291 778,46
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	3 459 776,24
	Réalisé :	3 565 519,81
	Reste à réaliser :	0,00

RESULTAT CUMULE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Investissement :	617 589,55
Fonctionnement :	1 273 741,35
Résultat global :	1 891 330,90

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

DEL2025_022 : AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Bernard BOUCHÉ, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 le neuf mars deux mille vingt-cinq, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	559 049,72
- un excédent reporté de :	714 691,63
- l'intégration du résultat du budget eau :	+ 397 878,67

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	+ 1 671 620,02
--	----------------

- un excédent d'investissement de :	+ 617 589,55
- un déficit des restes à réaliser de :	- 1 815 911,51
- l'intégration du résultat du budget eau :	+ 486 578,96

Soit un besoin de financement de :	- 711 743,00
------------------------------------	--------------

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	1 671 620,02
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	711 743,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	959 877,02
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	1 104 168,51

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

4. DEL2025_023 : BUDGET PRIMITIF 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Bernard BOUCHÉ, Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

INVESTISSEMENT

Dépenses	:	1 953 464,03
Recettes	:	3 769 375,54

FONCTIONNEMENT

Dépenses	:	3 701 862,38
Recettes	:	3 701 862,38

Pour rappel, total budget :

INVESTISSEMENT

Dépenses	:	4 540 768,38	(dont 2 587 304,35 de RAR)
Recettes	:	4 540 768,38	(dont 771 392,84 de RAR)

FONCTIONNEMENT

Dépenses	:	3 701 862,38
Recettes	:	3 701 862,38

VOTE : 15 POUR et 1 ABSTENTION (GOXE).

DEL2025_024 : VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état 1259 communiqué par la DGFIP. Afin de ne pas augmenter la pression fiscale exercée sur la population, et après examen de la commission finances, il est proposé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux.

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux des taxes locales :

- Foncier Bâti	:	0 %	soit 48,24 %
- Foncier Non Bâti	:	0 %	soit 137,17 %
- Taxe d'habitation	:	0 %	soit 7,56 %

VOTE : 15 POUR et 1 CONTRE (GOXE).

5. DEL2025_019 : COMPLEXE SPORTIF / TERRAIN D'HONNEUR : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de régénération du terrain d'honneur du complexe sportif des Deux Muriers en gazon synthétique.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le coût prévisionnel des travaux, établi par le Bureau d'Etudes SEIRI, maître d'œuvre retenu pour l'opération, s'élève à 876 452,80 € H.T.

A l'issue de la consultation en procédure adaptée, et après analyse des offres réalisée par le Bureau d'Etudes SEIRI, maître d'œuvre, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'analyse et propose de retenir :

Lot	Intitulé	Entreprise	Montant € HT
Unique	TERRASSEMENTS - VOIRIE - RESEAUX HUMIDES - CLOTURES - SOLS SPORTIFS - EQUIPEMENTS SPORTIFS VARIANTE	ARNAUD SPORTS - 31380 GARIDECH / FIELDTURF TARKETT - 92919 PARIS LA DEFENSE / TECHNIFENCE - 37510 BALLAN MIRÉ	827 731,75 €
TOTAL			827 731,75 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Séance levée à 21h00.

Le Maire, Bernard BOUCHÉ

Le Secrétaire de séance, Serge GARDELLA


